

## **RENTRÉE 2020 : OUVERTURE DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION À L'ENSCMu**

**À partir de la rentrée 2020, les élèves de l'ENSCMu auront la possibilité de suivre leur 3<sup>e</sup> et dernière année de cycle ingénieur en contrat de professionnalisation. En ce début juillet, 7 contrats sont déjà signés malgré un contexte très particulier. Un démarrage qui démontre l'engouement des élèves et des entreprises.**

En ce début d'été la direction des études compte déjà 7 élèves engagés en contrat de professionnalisation pour la rentrée. Actuellement en fin de 2<sup>e</sup> année ou d'année césure, ils ont sauté sur cette opportunité d'acquérir de l'expérience en parallèle de leurs enseignements. Ils ont été recrutés par de grandes entreprises comme DSM, L'Oréal ou encore Renault.

Le contrat de 12 mois est basé sur l'alternance entre enseignements à l'école (3 jours par semaine de septembre à janvier) et présence en entreprise (2 jours par semaine et vacances scolaires jusqu'en janvier puis temps plein de février à août). L'ensemble des enseignements d'option et la majorité des matières du tronc commun sont suivis sur le temps de présence à l'école. Et lorsqu'il est en entreprise, l'alternant bénéficie de l'accompagnement par un tuteur sur place et du suivi pédagogique par un enseignant référent. Ce parcours conduit à l'obtention du diplôme d'ingénieur chimiste comme la formation classique.

Pour l'élève, le contrat de professionnalisation permet d'acquérir une expérience professionnelle en parallèle des cours, de conforter son projet professionnel et de démontrer ses capacités dans l'entreprise. Il perçoit une rémunération de 80% du SMIC minimum et ses frais de scolarité sont pris en charge par l'employeur.

Pour l'entreprise, cette formule offre la possibilité de confier des projets à long terme à l'alternant, en bénéficiant de sa présence chaque semaine pour un avancement régulier du projet. L'employeur désigne un tuteur pour accompagner l'alternant dans l'entreprise, il participe ainsi à sa formation et peut l'évaluer en vue d'une éventuelle embauche. Enfin cela contribue à l'objectif de 4% de salariés en alternance pour les entreprises de plus de 250 salariés.

---

### **ENSCMu**

#### **AUDREY ALAU**

Responsable communication

3 rue Alfred Werner  
68093 Mulhouse Cedex

tél. + 33 (0)3 89 33 67 46

audrey.alau@uha.fr

www.enscmu.uha.fr

Toutes les informations sur le contrat de professionnalisation à l'ENSCMu et les interviews des élèves ayant signé les premiers contrats sont ici : [www.enscmu.uha.fr/index.php/projet-contrat-de-professionnalisation/](http://www.enscmu.uha.fr/index.php/projet-contrat-de-professionnalisation/)

Contacts utiles pour toute demande :

Pédagogie : [samuel.fouchard@uha.fr](mailto:samuel.fouchard@uha.fr)

Rel. entreprises : [entreprises.enscmu@uha.fr](mailto:entreprises.enscmu@uha.fr), [estelle.lena@uha.fr](mailto:estelle.lena@uha.fr) - 0389336843